



Action - SOCIALE

Flash info :

CESU 2024 !

Union FO Justice – le 2 Janvier 2024

Avec le début de l'année 2024, les droits des agents du ministère de la Justice concernant la garde d'enfants sont renouvelés. Que leur travail s'effectue selon un horaire standard ou selon des horaires atypiques, ils ont droit à une aide financière annuelle forfaitaire par enfant pour les soutenir.

► **Les agents du ministère de la Justice peuvent demander des Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour :**

- La « garde d'enfant 0/6 ans », dans le cadre de l'action sociale interministérielle.
- La garde d'enfants en « Horaires Atypiques » pour les jeunes enfants (0/6 ans).
- Les « Activités Périscolaires » pour les enfants d'âge scolaire (6/12 ans).

Le CESU est un moyen de paiement qui permet de couvrir tout ou partie des dépenses de garde pour les enfants de moins de 6 ans ou ceux âgés de 6 à 12 ans.

► **Pour commander vos CESU :**

Il est possible de commander les CESU, en une seule fois, à n'importe quel moment de l'année. Pour cela, il suffit de remplir le formulaire disponible sur :

<https://cheque-domicile-pages.up.coop/clients/ministere-de-la-justice/>

ou par QR Code ►



Une fois le formulaire rempli et accompagné de tous les justificatifs nécessaires, veuillez l'envoyer à l'adresse e-m@il suivante :  chequedomicile.ministeredelajustice@up.coop

► **Pour obtenir des infos supplémentaires, vous pouvez contacter la plateforme dédiée par :**

- téléphone au  **09.70.25.40.70**, du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 18h00,
- e-mail à l'adresse  chequedomicile.ministeredelajustice@up.coop

Le paiement CESU n'est pas obligatoire pour les prestataires. Si la structure de garde n'accepte pas les titres CESU, vous pouvez lui suggérer de s'affilier au CRcesu  <https://www.cr-cesu.fr/>

RAPPEL IMPORTANT POUR 2024 :

Les CESU « garde d'enfant 0/6 ans », « Horaires Atypiques » et « Activités Périscolaires » en format papier sont valables jusqu'au : 31 JANVIER 2024

Pour les e-CESU, le cadre légal est le même que pour les CESU en format papier.

Si vous n'avez pas utilisé vos CESU pendant l'année, vous pouvez demander leur remplacement jusqu'au : 28 FÉVRIER 2024

Pour des solutions concrètes et urgentes en faveur de la garde des enfants, agissons dès maintenant avec l'Union FO Justice !!!

